

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

DATE DE CONVOCATION 16.01.2023	L'an deux mille vingt-trois Le 19 janvier à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD,
DATE D’AFFICHAGE 16.01.2023	<u>Etaient présents :</u> M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, M. DUBRAY, Mme DELTRUC, M. VAUTIER Mme SANSONE, M. BAVIERE, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, M. BLIN, Mme MAES, M. CARON, M. COPIER, Mme DE PUERTAS JOSEPH, M. WISNIEWSKI, Mme TOUGNE CABES Formant la majorité du conseil en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 19	<u>Absentes excusées :</u> Mme AUFFRET, Mme VAN DER BEKEN
PRESENTS 17	<u>Pouvoir :</u> Mme AUFFRET à Mme DELTRUC
VOTANTS 18	SECRETARE : M. BESSIERE a été élu secrétaire de séance
Délibération N° 05/23 <u>Objet :</u> Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental pour la réfection totale des deux cours de tennis avec ajout de l'éclairage des cours	<p>Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de refaire totalement les deux courts de tennis plein air après plus de 30 ans d'existence avec l'installation d'un éclairage LED.</p> <p>Le coût prévisionnel de cette opération est de : 176 300.00 euros HT</p> <p>Sollicitation du Conseil Départemental 25% : 44 075.00 euros</p> <p>Sollicitation de l'Etat DSIL 30% : 52 890.00 euros</p> <p>Subventions totales : 96 965.00 euros</p> <p>Reste à la charge de la commune : 79 335.00 euros</p> <p>Avance TVA : 35 260.00 euros</p> <p>Le conseil municipal après débat,</p> <p>APPROUVE, l'opération de reconstruction. AUTORISE, monsieur le Maire à solliciter le Département. AUTORISE, monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.</p> <p>Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L'AILLERIE, le 20/01/2023</p> <p style="text-align: center;"><u>Le Maire :</u> M.GUIARD</p>